

## PESTICIDES POUR LA VIGNE : LES NOUVEAUTÉS ET CHANGEMENTS 2013

Vous trouverez ici un résumé des dernières nouveautés en matière de pesticides homologués pour la vigne. Plusieurs projets sont en cours présentement pour résoudre des problèmes phytosanitaires courants et devraient aboutir à de nouvelles homologations sous peu.

Il est toujours important de bien lire les étiquettes des produits; les résumés ci-dessous ne remplacent aucunement ces dernières.


### Clarification des termes

Les étiquettes, surtout pour les fongicides, font souvent référence à divers termes pour décrire l'efficacité des produits. Il est parfois assez difficile de bien comprendre ces derniers, car souvent la traduction en français n'est pas très claire. Le tableau suivant, présenté par l'agronome Christian Lacroix lors des journées horticoles 2008, apporte un éclairage intéressant.

### Termes relatifs à l'efficacité des fongicides mentionnés sur les étiquettes des fongicides

Terme en anglais	Terme en français	Efficacité approximative
May decrease damage Reduction in damage Partial suppression	Pour aider à réduire les dommages	± 40-50 %
Suppression	Répression ou atténuation	± 75 %
Control	Suppression	± 95-100 %

Pour accéder à l'étiquette d'un produit donné, rendez-vous sur le site de [Santé Canada](#) dans la section « Recherche dans les étiquettes de pesticides » et utilisez le nom commun du produit, sa matière active ou son numéro d'homologation pour faire votre recherche.

Le symbole « coccinelle »  indique des produits acceptés en agriculture biologique. Par contre, il demeure de votre responsabilité de vérifier avec votre certificateur quels produits il accepte.

# FONGICIDES

## ACROBATE 50WP

Type :	Fongicide à utiliser en mélange
Groupe :	40
Matière active	Diméthémorphe
Maladie(s) :	<b>Mildiou, pourriture noire</b>
Dose :	450 g/ha
IRS :	Variable selon le mélange (varie entre 247 et 478)
IRE :	Variable selon le mélange (varie entre 49 et 82)
Délai de réentrée :	12 h à 19 jours selon le mélange
Délai avant récolte (DAR) :	30 à 45 jours selon le mélange
Nombre d'applications maximum :	4
Numéro d'homologation	27700

## ACTINOVATE SP

Type :	Fongicide
Groupe :	-
Matière active	<i>Streptomyces lydicus</i>
Maladie(s) :	<b>Blanc</b>
Dose :	425 à 840 g/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	1
Délai de réentrée :	1h
Délai avant récolte (DAR) :	Non mentionné
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation	28672

## BURAN

Type :	Fongicide
Groupe :	-
Matière active	Poudre d'ail
Maladie(s) :	<b>Blanc</b>
Dose :	18 L/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	1
Délai de réentrée :	12h, produit séché
Délai avant récolte (DAR) :	0
Nombre d'applications maximum :	Non mentionné
Numéro d'homologation	30601

## CONFINE EXTRA

Type :	Fongicide
Groupe :	33
Matière active	Acide phosphoreux
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	2.9 L dans 500 L eau/ha (avant floraison) à 5,8 L dans 1000 L eau/ha (après floraison)
IRS :	5
IRE :	1
Délai de réentrée :	4h
Délai avant récolte (DAR) :	24h
Nombre d'applications maximum :	9
Numéro d'homologation	30648

## KOCIDE 2000

Type :	Fongicide
Groupe :	M
Matière active	Hydrocide de cuivre
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	1,6 kg/ha
IRS :	39
IRE :	132
Délai de réentrée :	48h
Délai avant récolte (DAR) :	24h
Nombre d'applications maximum :	7
Numéro d'homologation	27348

## LUNA TRANQUILITY

Type :	Fongicide
Groupe :	7/9
Matière active	Fluopyram / Pyriméthanol
Maladie(s) :	<b>Blanc, pourriture grise</b>
Dose :	600 ml/ha (blanc), 1200 ml/ha (moisissure grise)
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	12 à 24 h
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	Max 4 L/ha/saison
Numéro d'homologation	30510

## METTLE 125 ME

Type :	Fongicide
Groupe :	3
Matière active	Tétraconazole
Maladie(s) :	<b>Blanc, pourriture noire</b>
Dose :	219 ml à 365 ml/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	12h à 23 jours selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	Non mentionné
Nombre d'applications maximum :	2 (730 ml/ha/saison)
Numéro d'homologation	30673

## PHOSTROL

Type :	Fongicide
Groupe :	33
Matière active	Phosphite de sodium, de potassium et d'ammonium
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	2,9 à 5,8 L/ha
IRS :	5
IRE :	1
Délai de réentrée :	12h
Délai avant récolte (DAR) :	0
Nombre d'applications maximum :	4
Numéro d'homologation	30449

## RAMPART

Type :	Fongicide
Groupe :	33
Matière active	Acide phosphoreux
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	2,5 à 5 L/ha
IRS :	5
IRE :	1
Délai de réentrée :	4h
Délai avant récolte (DAR) :	24h
Nombre d'applications maximum :	5
Numéro d'homologation	30654

## WINFIELD PHOSPHITE EXTRA

Type :	Fongicide
Groupe :	33
Matière active	Acide phosphoreux
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	2.9 L dans 500 L eau/ha (avant floraison) à 5,8 L dans 1000 L eau/ha (après floraison)
IRS :	5
IRE :	1
Délai de réentrée :	4h
Délai avant récolte (DAR) :	24h
Nombre d'applications maximum :	9
Numéro d'homologation	30650

## ZAMPRO

Type :	Fongicide
Groupe :	40/45
Matière active	Amétoctradine/ diméthomorphe
Maladie(s) :	<b>Mildiou</b>
Dose :	800 à 1000 ml/ha
IRS :	24
IRE :	56
Délai de réentrée :	12 h à 20 jours
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	4
Numéro d'homologation	30321

## INSECTICIDES

### ADMIRE 240

Type :	Insecticide
Groupe / famille :	4A/Néonicotinoïde
Matière active	Imidaclopride
Insecte(s) :	<b>Cicadelles</b>
Dose :	200 ml/ha
IRS :	8
IRE :	211
Délai de réentrée :	24h
Délai avant récolte (DAR) :	0 jours
Nombre d'applications maximum :	2
Numéro d'homologation	24094

## ALTACOR

Type :	Insecticide
Groupe / famille :	28 / Diamide anthranilique
Matière active	Chlorantraniliprole
Insecte(s) :	<b>Scarabée japonais, tordeuse de la vigne</b>
Dose :	145 à 285 g/ha
IRS :	3
IRE :	92
Délai de réentrée :	12h
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	3 (645 g/ha/saison)
Numéro d'homologation	28981

## BIOPROTEC CAF

Type :	Insecticide
Groupe / famille :	11B
Matière active	<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>
Insecte(s) :	<b>Tordeuse de la vigne</b>
Dose :	2,8 L/ha
IRS :	5
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	4h
Délai avant récolte (DAR) :	0 jour
Nombre d'applications maximum :	6
Numéro d'homologation	26854

## CLOSER SC

Type :	Insecticide
Groupe / famille :	4C
Matière active	Sulfoxaflor
Insecte(s) :	<b>Cicadelles</b>
Dose :	200 à 400 ml/ha
IRS :	Non disponible
IRE :	Non disponible
Délai de réentrée :	12h
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	2 (max 800ml/ha/saison)
Numéro d'homologation	30826

## PYGANIC CROP PROTECTION EC1,4II

Type :	Insecticide
Groupe :	3
Matière active	Pyréthrines
Insecte(s) :	<b>Pucerons, cicadelles</b>
Dose :	2,32 à 4,65 L/ha (30 à 60mg m.a./ha)
IRS :	92
IRE :	121
Délai de réentrée :	12h
Délai avant récolte (DAR) :	Non mentionné
Nombre d'applications maximum :	8 (max 37,2 L/ha/saison (480g m.a./ha/saison))
Numéro d'homologation	30164

## RADIANT SC

Type :	Insecticide
Groupe :	5
Matière active	Spinétorame
Insecte(s) :	<b>Tordeuse de la vigne</b>
Dose :	580 ml/ha
IRS :	18
IRE :	100
Délai de réentrée :	12h
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	5
Numéro d'homologation	28777

## RAPPEL SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

### Utilisation de produits non homologués

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ainsi que la Direction de l'inspection des aliments du MAPAQ font régulièrement des évaluations de résidus de pesticides autant sur les fruits importés que locaux. Les échantillonnages d'aliments peuvent se prendre directement aux champs, de même qu'en entrepôts. Les fruits échantillonnés doivent respecter les limites maximales de résidus (LMR) et ne pas contenir de traces de pesticides non homologués pour cette culture.

Il serait très dommageable, autant pour un producteur fautif que pour toute l'industrie, que des produits non homologués pour la culture se retrouvent sur les fruits. Le système d'homologation des pesticides géré par Santé Canada permet d'assurer aux consommateurs l'innocuité des aliments qu'ils consomment. L'utilisation de pesticides homologués pour l'usage visé, le respect du délai avant la récolte et du délai de réentrée dans le champ permettent, entre autres, de garantir la qualité des aliments et la sécurité des travailleurs. Il est donc important pour chaque producteur de respecter ces points.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
Téléphone : 450 347-8341, poste 225  
Courriel : [karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02– Vigne – 2 mai 2013*